



Association belge des professeurs de français

Siège social : rue Joseph II, 18 – 1000 Bruxelles

Courrier : ABPF, c/o J. Lefebvre, rue Gobiet, 79 – 7134 Ressaix (Belgique)

☎ 0032 64 33 51 87 - Courriel : lefebvre.j@belgacom.net

Chère ou cher collègue,

Je vous imagine, le bic rouge à la main, une copie sous les yeux. Tout va bien jusqu'ici. Et puis, paf ! Le problème, sinon le cas de conscience ! Vous avez laissé passer cinq fois *ils renouvellent* et voici qu'un élève venu d'un autre établissement a osé écrire *ils renouvèlent*... Vous seriez plutôt enclin à la tolérance, vous accepteriez bien les deux graphies comme, depuis longtemps, vous acceptez *clé* et *clef*... prenez la copie suivante, pour vous donner le temps de la réflexion. Et là, nouveau problème. L'élève écrit *maitre* à la première ligne et *connaître* à la dernière. Est-ce qu'on peut laisser passer cela. Que faire ?

Et pendant que vous délibérez intérieurement tout en tournant le bic entre vos doigts, je vous glisse à l'oreille : « Ne devrait-on pas faire le point sur les pratiques des enseignants en matière de rectifications orthographiques ? Ne devrait-on pas leur demander de se prononcer sur ce qu'ils pensent, ce qu'ils font, ce qu'ils aimeraient pouvoir faire ? » Bien sûr, dois-je ajouter si je veux être honnête, il faudra que vous acceptiez de répondre à une enquête. C'est le seul moyen de connaître vos opinions. Mais cette enquête, que la Commission enseignement du Conseil supérieur de la langue française a confié à l'ABPF, sera strictement anonyme, bien sûr. Elle a pu, comme vous le verrez, se réduire à quelques questions simples et concrètes. Elle a été élaborée pour que ses résultats puissent être aisément comparés à ceux d'une enquête similaire réalisée en Suisse.

Son but sera de dresser un état des lieux au départ de la base, puis de le montrer à ceux et celles qui, en fonction de leur statut politique ou scientifique, ont des responsabilités dans le domaine de l'enseignement du français.

Nous vous remercions donc de répondre à cette enquête. Nous vous sommes encore plus reconnaissants si vous la diffusez et si vous en expliquez l'importance à vos collègues. Avec nos sentiments les meilleurs

**Vous pouvez renvoyer le formulaire par la poste
à Jacques LEFEBVRE, rue Gobiet, 79, B 7134 Ressaix
ou par courrier électronique à
jack.lefebvre@belgacom.net**

Pour l'ABPF
Jacques LEFEBVRE
Président

Enquête en vue de dresser un bilan des rectifications de l'orthographe de 1990 en Belgique francophone

Tracer une croix dans les cases qui conviennent

0. Identification

Je suis enseignant

Dans le primaire

Dans

1^{er} degré

le secondaire

2^e degré

3^e degré

Dans le supérieur

Je suis étudiant, futur enseignant

AESI

AESS

professeur de français

professeur de français

professeur de français

professeur de français

professeur de français

1. D'une manière générale, je souhaite que l'orthographe française soit simplifiée

Oui

Non

Je suis sans avis

Si j'ai répondu non, je termine ici

2. Je connais l'existence des rectifications de l'orthographe de 1990

Oui

Non

Si j'ai répondu non, je passe directement à 5

3. Les rectifications de 1990 sont allées globalement dans le sens de mes souhaits

Oui

Non

Je ne les connais pas suffisamment pour donner un avis.

Si je réponds oui ou non, je passe à 4. Autrement je passe directement à 5

4. Je voudrais préciser mon avis sur chacune des rectifications reprises ci-dessous.

4.1. Le trait d'union

On lie par un trait d'union tous les éléments formant un numéral complexe, inférieur ou supérieur à cent.

Exemple : trois-mille-deux-cent-vingt-et-un

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.2. Le pluriel des noms composés comportant un trait d'union

Les noms composés d'un verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples et prennent la marque du pluriel seulement lorsqu'ils sont au pluriel, cette marque est portée sur le second élément.

Il en va de même des noms composés d'une préposition et d'un nom.

Exemples : des perce-neiges, des abat-jours, des après-midis, des sans-abris

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.3. L'accent grave

Généralisation de la règle è devant une syllabe muette, é devant une syllabe sonore. Exceptions : les préfixes -dé et -pré (dégeler, prévenir...) ; les é initiaux (échelon, élever) ; deux verbes (jeter, appeler et leur famille)

Exemples : un évènement, elle cèdera, j'amoncèle, tu époussèteras, puissè-je

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.4. L'accent circonflexe

L'accent circonflexe disparaît sur les lettres i et u. Il n'est maintenu, pour sa fonction analogique ou distinctive, que dans les terminaisons verbales du passé simple et du subjonctif et dans certains mots où il apporte une distinction de sens utile.

Exemples : assidument, maitre, piqure, apparaitre, mu

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.5. Un participe passé

Le participe passé de laisser suivi d'un infinitif est invariable dans tous les cas, même quand il est employé avec l'auxiliaire avoir et même quand l'objet est placé avant le verbe.

Exemples : Je les ai laissé partir, elle s'est laissé mourir

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.6. La soudure

On écrit soudés les noms composés sur la base d'un élément verbal suivi d'une forme nominale ou de tout, composés d'éléments nominaux et adjectivaux, les onomatopées et les mots expressifs. L'extension de la soudure pourra concerner les mots composés de particules (contre, entre, en, sur, supra etc.), de préfixes latins (extra, intra, ultra, infra, etc.), d'éléments « savants », etc.

Exemples : mangetout, porteclé, vanupied, millepatte, piquenique, traintrain, pêle-mêle, contreexemple, s'entrechoquer, extraconjugal, audiovisuel, psychomoteur, néogothique

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.7. Les mots empruntés à d'autres langues

Dans toute la mesure du possible, les mots empruntés à d'autres langues seront francisés en les adaptant à l'alphabet et à la graphie du français et à ses règles régulières d'accord en nombre. Les mots composés d'origine latine ou étrangère suivront les règles de soudure formulées ci-dessus.

Exemples : désidérata, sombréro ; des gentlemen, des erratums, des lieds, des spaghettis ; vadémécum, weekend, cowboy, chickekébab

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.8. le tréma

Le tréma est déplacé sur la lettre u qui correspond à un son dans les suites -güe- et -güi-

Exemples : aigüe, ambigüité, argüer, gageüre

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

4.9. Anomalies

Quelques exceptions sont supprimées pour restaurer des systèmes

Exemples : bonhommie (comme bonhomme) imbécilité (comme imbécile), charriot (comme charrue), serpillère (plutôt que serpillière), absout (avec un t comme dans absoute), exéma (comme examen), ognon (comme pognon)

Je suis pour

Je suis pour et je l'enseigne

Je suis contre

Je suis sans avis

5. Je souhaiterais qu'on rationalise l'orthographe grammaticale

Oui

Non

Je suis sans avis

Si oui, je donne mon avis sur les propositions qui suivent

5.1. On pourrait reconsidérer l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir.

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir est toujours invariable.

Exemples : La voiture que j'ai achetée consomme du biocarburant ; les trop nombreuses victimes que cette guerre a coûté ; quels sont les livres que tu as lu ?

Oui

Non

Sans avis

5.2. On pourrait reconsidérer l'accord du participe passé des verbes pronominaux.

Le participe passé du verbe pronominal s'accorde avec le sujet.

Exemples : Elles se sont imaginées qu'on les croirait ; ces travaux, je me les suis imposés avec regret

Oui

Non

Sans avis

5.3. On pourrait reconsidérer l'accord du participe passé d'un verbe non pronominal suivi d'un infinitif.

Le participe passé d'un verbe non pronominal suivi d'un infinitif avec ou sans préposition est toujours invariable.

Exemples : les cigognes que j'ai vu voler ; les brebis qu'il a menés brouter et qu'il a déclarés à peser

Oui

Non

Sans avis

5.4. On pourrait reconsidérer la conjugaison de l'impératif présent des verbes de la première classe.

La désinence d'un verbe de la 1^{re} classe (-ER) conjugué à l'impératif présent 2^e personne du singulier est toujours -ES

Exemples : Manges, dépêches-toi, parles-lui, parles-en

Oui

Non

Sans avis

6. D'une manière générale, je pense que les rectifications de l'orthographe devraient faire l'objet de contraintes exprimées dans un texte de loi.

Oui

Non

Sans avis
